

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2024

Le 22 octobre deux mille vingt-quatre, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Mmes ADAM Céline, BRANDEAU Paulette, CAMARA Angélique, JAMBON Sandra, MERCIER Aurélie, Mrs BAUDRY Erick, CAILLETON Jacques, CHANTREAU Michel, GARAUULT Jean-Pierre, JUMEAU Philippe, SCHANEN Eric, VEILLON Claude

Absente : STANGALINI Nathalie, (pouvoir E. SCHANEN)

Date de convocation : 17 octobre 2024

Secrétaire de séance : Michel CHANTREAU

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et 12 présents.

Avant de commencer la réunion, Madame CAMARA donne la parole à Madame RAYNAUD Nathalie, de l'association CIFSP, pour un message d'informations sur le transport solidaire dans le territoire.

Il s'agit d'un service proposé aux personnes ne disposant de moyens de locomotion, pour se rendre: se rendre à un rdv médical par exemple. Le bénéficiaire s'inscrit à l'association. La cotisation annuelle est prise en charge par le service mobilité de la communauté de communes. En parallèle, le conducteur bénévole est indemnisé à hauteur de 0.40 centimes du kilomètre. Pour toutes informations complémentaires, contacter la mairie.

En début de séance, Madame la maire demande aux élus, une minute de silence suite au décès de Monsieur PHILIPPE, ancien Maire de la commune.

Aucune observation n'a été relevée sur le procès-verbal du 24 septembre 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rappel de l'Ordre du jour :

- 1- Contrat de mandat de maîtrise d'œuvre avec Architectes associés pour les travaux de rénovation des sanitaires scolaires
- 2- Remplacement de la chaudière du groupe scolaire
- 3- Pose et dépose des illuminations de Noël
- 4- Amortissement des biens – rattrapage (opérations non budgétaires)
- 5- Urbanisme : droit de préemption urbain
- 6- Informations diverses

1-CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC ARCHITECTES ASSOCIES (2024-10-01)

Madame la maire rappelle la délibération du 27 août 2024, relative aux travaux envisagés pour la rénovation des sanitaires (partie ancienne) du groupe scolaire Emile Naslin.

Le cabinet Architectes Associés qui a réalisé l'étude de faisabilité, a estimé les travaux à 90 500 HT avec en complément une option de 6 000 ht sur les revêtements muraux.

Afin de nous accompagner dans les travaux prévus, Madame la maire a sollicité Architectes Associés pour la mission de maîtrise d'œuvre complète.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 15 300.00 HT (soit 18 360.00 TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre avec Architectes Associés,
Autorise madame la maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
Prévoit les crédits nécessaires au budget 2025.

2-REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU GROUPE SCOLAIRE (2024-10-02)

Madame la Maire informe les conseillers que la chaudière gaz du groupe scolaire, en place depuis 2003 ne fonctionne plus et la réparation n'est plus envisageable par défaut de pièces.

Dans la mesure où la période hivernale arrive très bientôt, l'adjoint en charge des travaux a sollicité plusieurs entreprises et les devis sont projetés en séance.

3 entreprises sollicités, dont une a indiqué qu'elle ne pourra répondre par contrainte de planning.

Entreprise	Travaux	Prix TTC
CBELEC	Devis 2711 du 2/10/2024	19 448.66
SEGUIN	Devis 3877 du 10/10/2024	31713.30
VERGNE La Crèche	Sans réponse, cause délai contraint	Néant

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil DONNE l'accord à Madame la Maire pour accepter le devis présenté par CB ELEC St Maixent qui s'élève à 19 448.66 €. L'opération 18 groupe scolaire et le compte 2131 dispose du budget nécessaire.

3-TRAVAUX DE POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL (2024-10-03)

Madame le Maire rappelle en séance la volonté de l'équipe municipale pour la mise en place de décoration sur la commune, pour les festivités de fin d'année. Aussi, il faut prévoir la pose et dépose des décorations sur les candélabres de la commune.

Le devis transmis par l'entreprise ENGIE-INEO s'élève à la somme de 5 778.00 € TTC.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil à ce sujet.

Après échanges, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 2 abstentions (J.Cailleton et Eric Schanen), d'accepter le devis ci-dessus. La dépense a été prévue au budget au compte 623.

Madame la maire note les remarques de Mrs SCHANEN et JUMEAU pour la réalisation de ces travaux en régie. Elle indique qu'une réflexion pourra être menée sur ce sujet, tenant compte des différents paramètres à prévoir sur le plan humain et matériel.

4-AMORTISSEMENTS DES BIENS – RATTRAPAGE (2024-10-04)

Un rattrapage d'amortissements est nécessaire pour deux biens.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2017 fixant les principes d'amortissement des biens dans la commune,

Considérant que la correction des amortissements des biens doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,

Considérant les tableaux d'amortissement des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures 2022 et 2023 pour le bien 934 (équipements Noël sur candélabre) et 2023 pour le bien N° 992 (borne incendie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget primitif 2024, par ordre non budgétaire, conformément aux fiches détaillées des biens annexés,
- d'autoriser Madame la maire à signer tout document relatif à ce dossier

5-URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Aucune déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée en mairie pour présentation au conseil municipal du 22 octobre 2024.

6 INFORMATIONS DIVERSES

6-1 Décisions du maire

<i>Fournisseur</i>	<i>Désignation</i>	<i>PRIX TTC</i>
<i>Idealis safe</i>	<i>Remplacement électrodes défibrillateur</i>	<i>566.40</i>
<i>Céline métais géomètre</i>	<i>Détachement de parcelle Gentray (projet biodiversité)</i>	<i>527.76</i>
<i>AURIA</i>	<i>Analyse terre végétale Gentray</i>	<i>817.60</i>
<i>Céline Métais géomètre</i>	<i>Relevé topographique Gentray</i>	<i>714.96</i>
<i>Adequat</i>	<i>Totem école</i>	<i>3120.00</i>
<i>Restaurant le dixvingt</i>	<i>Repas aînés</i>	<i>2400.00</i>
<i>Christian Felie</i>	<i>Animation repas</i>	<i>620.00</i>
<i>Grahic application</i>	<i>Fourniture panneaux aire du vallon</i>	<i>159.00</i>

6-2 Point travaux sur la commune :

- ❖ La régie d'eau potable poursuit les travaux de renouvellement de canalisation sur le réseau. Des coupures peuvent intervenir ponctuellement.
- ❖ Travaux de voirie en cours au lotissement plaine de beauvais 2 (trottoirs et voiries)
- ❖ Remplacement de fenêtres au groupe scolaire
- ❖ Travaux de revêtement intérieur bureau du maire

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 H 30

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 26 NOVEMBRE A 19H30

Le secrétaire de séance,
Michel CHANTREAU

La Maire,
Angélique CAMARA